

# CONSEIL MUNICIPAL

## Procès-verbal

Séance du 06 février 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 6 février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Patrick LOSEILLE, Maire.

**Présents** : M. Xavier TOURNEUR ; Mme Isabelle MICHAUDEL ; Mme Roseline BRAUD ; M. Patrice GAMBU ; M. Sébastien LOSEILLE ; M. Alexandre HERMAN ; M. Thierry BAUSMAYER

**Absents excusés** : Mme Laëtizia PEREIRA donnant pouvoir à M. Xavier TOURNEUR.

**Absents** : Mme Estelle SALAÜN ; M. Fabien CÉSARIN ; M. Yohann PICARD.

Il a été conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Patrice GAMBU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h06.

### COMPTE RENDU

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### Election du 2<sup>ème</sup> adjoint

M. le Maire informe les conseillers avoir reçu la démission de M. Rémy BUHOT de son poste de 2<sup>ème</sup> adjoint et de conseiller municipal. Sa démission a bien été acceptée par Monsieur le Sous-Préfet. Il convient donc d'élire un nouveau 2<sup>ème</sup> adjoint.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2020-007 du 26 mai 2020 portant création de 2 postes d'adjoints au maire,

Vu les délibérations n° 2020-008 et 2020-009 du 26 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal du 24 août 2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Vu l'arrêté municipal n° 2021-003 du 06 février 2023 retirant ses délégations de fonction et de signature du maire au 2<sup>ème</sup> adjoint,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le sous-préfet par courrier reçu le 03 janvier 2023,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 1 adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**Article 1<sup>er</sup>** : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

**Article 2** : Procède à la désignation du 2<sup>ème</sup> adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat Xavier TOURNEUR.

Nombre de votants : 9

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 9

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Ont obtenu : Xavier TOURNEUR 9 voix.

**Article 3** : Xavier TOURNEUR est désigné en qualité de 2<sup>ème</sup> adjoint au maire.

### **RÉORGANISATION DES COMMISSIONS**

Suite à la démission de M. Rémy BUHOT, il est nécessaire de réorganiser les commissions auxquelles M. BUHOT faisait partie :

- **Commission Voirie** : M. Xavier TOURNEUR remplacera M. BUHOT en tant que président.
- **Syndicat de Voirie Vexin Seine** : M. Xavier TOURNEUR remplacera M. BUHOT en tant que délégué titulaire.

### **FRAIS DE SCOLARITÉ 2<sup>ème</sup> SEMESTRE 2022**

M. le Maire présente les coûts de fonctionnement de l'école pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2022 à facturer aux communes de Cuverville, Lisors et à l'IME d'Ecouis. Ces frais de scolarité s'élèvent à 1 548,05 € pour un enfant de maternelle et 444,38 € pour un enfant en primaire.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition et autorise M. le Maire à émettre les titres correspondants.

### **DEMANDE DE SUBVENTION : DÉPLACEMENT DE L'ARRÊT DE BUS « MAIRIE »**

M. le Maire présente le projet de déplacement de l'arrêt de bus « Mairie » dans le cadre du futur aménagement du centre-bourg. Le coût pour ce déplacement, la mise en accessibilité et la sécurisation des usagers est de 30 173 € HT.

Pour permettre la réalisation de ce projet, la commune sollicite une subvention la plus élevée possible auprès de la Région Normandie.

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à effectuer toutes les formalités concernant cette demande de subvention et à signer tout acte y afférent.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE 2023 : RUE DU MOULIN**

M. le Maire présente le projet de réfection de la voirie Rue du Moulin avec sécurisation des piétons par la création de trottoirs. Le coût de ce projet est estimé à 26 428,70 € HT.

Pour permettre la réalisation de ce projet, la commune sollicite une subvention la plus élevée possible au titre des amendes de police 2023.

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à effectuer toutes les formalités concernant cette demande de subvention et à signer tout acte y afférent.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **RÉSEAU SÉPARATIF** : le début des travaux est prévu pour la fin 2023 pour une durée estimée à 1 an. Seine Normandie Agglomération est en attente de l'accord du Département pour le passage du réseau sous les trottoirs pour éviter de toucher la bande de roulement sur la chaussée. Ces travaux sont également tributaires de la campagne betteravière pour limiter les perturbations du trafic routier pendant cette période.
- **BÂTIMENTS COMMUNAUX** : Mme MICHAUDEL prend la parole pour informer les conseillers de l'avancée du problème concernant la Collégiale. La Mairie reste en attente du bilan sanitaire complet effectué par les services de la DRAC le 13 janvier dernier. Pour le moment, un devis concernant la couverture a été proposé pour un montant de 5 751,56 € HT (pose d'ardoises manquantes, nettoyages des gouttières et des chéneaux, fixation des nouvelles ardoises) et un autre pour la réfection du meneau en pierre de la façade principal pour un montant de 23 460 € HT (échafaudage, dépose et stockage des vitraux compris). La Mairie a prochainement rendez-vous avec le chef de projet Mon Village, Mon Amour pour une demande de subvention concernant ces travaux.
- **VENTE LOCAL ROUTE DE ROUEN** : La signature pour la vente du local communal situé Route de Rouen est prévue pour le mardi 14 février. Le panneau d'affichage a été déplacé et installé à l'entrée de l'école.
- **RECENSEMENT DE LA POPULATION** : Le recensement de la population est actuellement organisé sur la commune. Les 2 agents recenseurs ont récupérés 94% des feuilles de logements. Les retardataires sont continuellement relancés pour pouvoir clôturer dans le temps cette enquête. **Nous rappelons que ce questionnaire est obligatoire.**
- **BASSINS VERSANTS MUSSEGROS** : Ce dossier est en attente du rendez-vous de signature pour l'achat des parcelles par Seine Normandie Agglomération.
- **GRÈVE** : le mardi 31 janvier, les 3 classes de l'école ont dû être fermées en raison de la grève. Un service minimum d'accueil a donc été mis en place et a permis l'accueil de 8 enfants dont les 2 parents travaillaient.
- **AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG** : Une réunion est prévue le lundi 20 février avec l'architecte des Bâtiments de France, le Département et le bureau d'études. Une rencontre est également prévue avec la Région ainsi que les transporteurs pour le déplacement de l'arrêt de bus « Mairie ».
- **FIBRE OPTIQUE** : Un 1<sup>er</sup> secteur est éligible à la fibre. Les opérateurs contacteront les personnes concernées.
- **PROJET ÉOLIEN** : Une réunion avec les services de Seine Normandie Agglomération est prévue fin février pour connaître la position du conseil municipal sur ce thème.
- **PROCHAINES RÉUNIONS** : La commission des finances est prévue le Lundi 20 mars à 20h00. La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le Lundi 3 avril pour le vote du budget si les éléments comptables nécessaires sont fournis.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45.**